

SECTEUR DE FORMATION 20 – SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES

**TECHNIQUES POLICIÈRES
(DEC 310.A0)**

TABLEAUX D’HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	5
Programme d'études en lien d'harmonisation	5
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	5
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	7
Techniques policières et Techniques d'intervention en criminologie	9
Techniques d'intervention en criminologie et Techniques policières	10
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	11
Techniques policières et Soins préhospitaliers d'urgence.....	13
Soins préhospitaliers d'urgence et Techniques policières	14

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intraordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Techniques policières*, version 2021 (DEC 310.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programme d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques policières*, version 2021 (DEC 310.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants:

- Techniques d'intervention en criminologie (DEC 310.B1);
- Soins préhospitaliers d'urgence (DEC 181.A1).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes d'études, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme d'études, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence ; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance » ; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Techniques policières
2021

Programme de destination : Techniques d'intervention en criminologie
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques policières peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'intervention en criminologie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques policières 2021 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 770 heures		Techniques d'intervention en criminologie 2021 DEC – 310.B1 23 compétences, 1 860 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
06DM	Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier	02EX	Situer la personne au regard de sa délinquance
06DP	Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec	02F3	Examiner les impacts des interventions de l'État en matière pénale
et			
06DX	Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale		
06DQ	Utiliser des méthodes d'observation	02EY	Observer la personne et/ou le groupe
06DV	Dispenser des soins d'urgence	02F0	Agir de manière sécuritaire dans les milieux d'intervention
et			
06EH	Maîtriser une personne violente		
06E8	Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires	02F1	Collaborer à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention
06EL	Intervenir auprès de personnes en état de crise	02FF	Effectuer des interventions en situation de crise

Programme de provenance : Techniques d'intervention en criminologie
2021

Programme de destination : Techniques policières
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'intervention en criminologie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques policières, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques d'intervention en criminologie 2021 DEC – 310.B1 23 compétences, 1 860 heures		Techniques policières 2021 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 770 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02EY	Observer la personne et/ou le groupe	06DQ	Utiliser des méthodes d'observation
02EZ	Travailler en équipe	06DS	Interagir avec les membres de son organisation
02F1	Collaborer à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention	06E8	Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires
02FF	Effectuer des interventions en situation de crise	06EL	Intervenir auprès de personnes en état de crise

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Techniques policières
2021

Programme de destination : Soins préhospitaliers d'urgence
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques policières* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Soins préhospitaliers d'urgence*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques policières 2021 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 770 heures		Soins préhospitaliers d'urgence 2022 DEC – 181.A1 17 compétences, 2 205 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
06E2	Se défendre contre des coups frappés	02GJ	Préserver son intégrité psychologique et physique
et			
06E9	Gérer le stress inhérent au travail policier		

Programme de provenance : Soins préhospitaliers d'urgence
2022

Programme de destination : Techniques policières
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Soins préhospitaliers d'urgence* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques policières*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Soins préhospitaliers d'urgence 2022 DEC – 181.A1 17 compétences, 2 205 heures		Techniques policières 2021 DEC – 310.A0 36 compétences, 1 770 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02GF	Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins de réanimation	06DV	Dispenser des soins d'urgence
et			
02GG	Intervenir auprès de personnes en situation traumatique		
